



Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale
8 février 2007
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 4^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 11 octobre 2006, à 10 heures

Président : M. Mitsopoulos (Vice-Président) (Grèce)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Saha

Sommaire

Point 122 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 115 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Point 127 de l'ordre du jour : Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-56356 (F)



En l'absence de M. Yousfi (Algérie), M. Mitsopoulos (Grèce), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 122 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (*suite*) (A/C.5/61/L.2)

Projet de résolution A/C.5/61/L.2 : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : demandes de dérogation à l'Article 19 de la Charte

1. *Le projet de résolution A/C.5/61/L.2 est adopté.*

Point 115 de l'ordre du jour : Rapport financier et états financiers vérifiés et Rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/61/5 (vol. I, III, IV) et Add.1 à 9, Add.11 et Corr.1 et Add.12 et Corr.1, A/61/182, A/61/214, A/61/214 et Add.1 et A/61/350)

2. **M. Cabatuan** (Président du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU) présente les rapports du Comité des commissaires aux comptes sur l'Organisation des Nations Unies, ses fonds et ses programmes pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2005, ainsi que le rapport sur le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), dont l'exercice financier s'est terminé à la même date. Le projet de plan-cadre d'équipement sera présenté à une date ultérieure. Les 15 rapports dont la Commission est actuellement saisie ne comprennent pas le rapport sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets qui a repoussé au 30 novembre 2006 la présentation de ses états financiers au Comité des commissaires aux comptes. L'annexe de chaque rapport indique dorénavant l'exercice financier durant lequel le Comité a émis pour la première fois chaque recommandation, ce qui permet de dater celles qui n'ont pas été pleinement appliquées. Le Comité a également ajouté un résumé, qui offre aux lecteurs un aperçu de la situation financière et opérationnelle de chaque organisme.

3. Le Comité a émis une opinion favorable sur les états financiers de chacun des organismes dont il a vérifié les comptes pour l'exercice biennal 2004-2005. Il est cependant préoccupé par trois questions concernant le Programme des Nations Unies pour le

développement (PNUD) : en 2004, les vérificateurs de projets réalisés en exécution nationale ont émis des opinions d'audit assorties d'observations à propos de montants significatifs mais en juin 2006, le PNUD n'avait toujours pas analysé ces observations; les comptes bancaires n'ont pas fait l'objet de rapprochements mensuels, situation qui risque de permettre que des fraudes soient commises et que des erreurs passent inaperçues; les dispositifs de contrôle du nouveau progiciel de gestion intégré (Atlas), installé durant l'exercice biennal, laissent à désirer à plus d'un égard. En ce qui concerne le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), plusieurs opinions exprimées dans les rapports indépendants de vérification des projets exécutés à l'échelon national ont été assorties de commentaires. Quant au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les chiffres correspondant aux biens durables figurant dans les états financiers ne sont pas les mêmes que ceux qui figurent dans le rapport d'inventaire, où ces biens ont été calculés à la valeur du marché et non à la valeur d'acquisition.

4. Conformément à la résolution 47/211 dans laquelle l'Assemblée générale a invité le Comité à établir un rapport sur les carences relevées dans la gestion et sur les cas de fraude, le Comité présente un bref résumé de ses principales constatations et conclusions concernant l'exercice biennal, qui fait apparaître plusieurs thèmes communs. En ce qui concerne les biens durables, le Comité a noté plusieurs cas où des biens dont on avait perdu la trace figuraient dans les états d'inventaire; des cas où, faute d'inventaire physique, des biens n'avaient pas été pris en compte et des cas où les biens n'avaient pas été évalués de manière cohérente. À propos des sommes dues au titre des prestations de fin de service et des prestations postérieures au départ à la retraite, sur un montant combiné estimatif de plus de 3 milliards de dollars ressortant de l'évaluation actuarielle faite par l'Administration pour l'assurance maladie après la cessation de service, seulement 200 millions avaient été provisionnés à la date de la vérification. Il ne faudrait pas sous-estimer l'incidence de ces deux facteurs sur l'application des normes comptables internationales pour le secteur public.

5. Il y a aussi des améliorations à apporter dans le domaine des interventions d'urgence en cas de catastrophes naturelles, telles que le tsunami de 2004. Les problèmes de coordination de l'action des

différentes entités sur le terrain sont probablement en partie imputables au fait que l'ONU ne dispose pas d'une méthode commune d'évaluation rapide. Certaines entités n'ont fourni aucun renseignement sur les dépenses, ce qui ne permet guère d'évaluer l'ensemble des efforts réalisés. La coordination interinstitutions ainsi que la gestion des achats et des contrats font partie des domaines analysés dans le résumé succinct.

6. **M. Childerly** (Chef du Groupe d'appui aux activités de contrôle), présentant les rapports du Secrétaire général relatifs à la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers des fonds et programmes des Nations Unies (A/61/214 et Add.1), déclare que l'administration s'emploie à rationaliser la procédure en dialoguant avec le Comité au sujet des constatations et recommandations de ce dernier, afin de lui apporter des éléments qu'il pourra intégrer dans son rapport, et en limitant le contenu du rapport du Secrétaire général aux aspects qui demandent à être éclaircis.

7. Comme il est indiqué dans les rapports, la mise en œuvre des recommandations et l'établissement de délais de mise en œuvre sont dorénavant confiés aux directeurs de programmes, conformément à la résolution 52/212 B de l'Assemblée. Ceux-ci délèguent normalement cette responsabilité à des fonctionnaires de niveaux inférieurs. Dans certains cas, lorsque la recommandation a un caractère permanent, il n'est pas possible de fixer de calendrier ou d'échéance, de sorte que la mise en œuvre n'est pas complète. Des mesures sont cependant prises dans ce sens, à la lumière des constatations du Comité. L'ONU applique actuellement plus de 20% des recommandations du Comité, et les fonds et programmes davantage.

8. Le Secrétariat est disposé à fournir des explications, lorsque le Comité le souhaitera, sur des questions précises soulevées dans les recommandations. Les chefs de secrétariat des fonds et programmes seront représentés lorsque le Comité s'occupera des recommandations qu'il leur a adressées. Ils se sont tous félicités de l'esprit constructif avec lequel le Comité s'est acquitté de ses responsabilités en matière de contrôle.

9. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif (A/61/350)

sur les rapports du Comité des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, signale que le Comité des commissaires aux comptes a établi des rapports sur 15 entités et que le Comité consultatif en avait examiné 11. Le Comité consultatif examinera les rapports de contrôle relatifs au Tribunal pénal international pour le Rwanda, au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et au plan-cadre d'équipement lorsqu'il analysera les budgets biennaux des Tribunaux et le rapport du Secrétaire général sur le plan-cadre d'équipement. Les observations du Comité consultatif concernant le rapport sur le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies seront présentées à l'Assemblée générale séparément, dans un rapport contenant aussi les recommandations du Comité consultatif sur le rapport du Comité mixte.

10. Le Comité poursuit ses efforts afin d'améliorer la structure de ses rapports mais il lui reste encore à trouver comment les rationaliser pour en renforcer l'utilité. Le Comité consultatif recommande donc que, pour chaque thème abordé, le Comité indique les raisons pour lesquelles il a adopté telle ou telle perspective et quelle sorte d'évaluation des risques l'a conduit à mettre l'accent sur certains aspects particuliers : ce type de renseignement lui permettra en effet de dresser un tableau général de la question examinée. Il pourra alors transmettre des exemples à l'Administration dans des lettres de recommandation.

11. Le Comité consultatif recommande également que le Comité des commissaires aux comptes aide l'Administration à déterminer les recommandations à exécuter en priorité en les formulant avec plus de clarté, en y incluant des critères et des délais d'exécution précis. Il pourrait également indiquer la gravité des problèmes détectés et les cas où des améliorations ont été constatées lorsqu'une recommandation précédente sur le même sujet a été réitérée. Les problèmes rencontrés en matière d'application sont apparemment dus en grande partie à l'incapacité de l'administration à identifier les fonctionnaires responsables de l'application des recommandations. Il convient d'intensifier les efforts pour définir la responsabilité et la généraliser dans le système des Nations Unies.

12. Le rapport du Comité relatif aux mesures prises à la suite du tsunami qui s'est produit dans l'océan Indien est clair et cohérent; les constatations qui y figurent seront précieuses lors de la planification des

secours en cas de nouvelle catastrophe à grande échelle.

13. Lorsque seront appliquées les normes comptables internationales pour le secteur public, dont l'adoption par tout le système des Nations Unies est prévue pour 2010, les biens durables et les stocks apparaîtront dans les états financiers en tant qu'éléments d'actif et devront être capitalisés et comptabilisés, ce qui signifie qu'ils devront être saisis de manière précise dans les systèmes informatiques. Cette exigence pose un problème, étant donné les lacunes existantes en matière de saisie de données et les divergences relevées entre les rapports d'inventaires et les inventaires physiques. Il convient donc que chaque organisme mette au point des procédures fonctionnelles prévoyant des contrôles internes rigoureux à cet égard. En outre, il faudra élaborer et harmoniser des méthodes d'évaluation rationnelles en ce qui concerne la comptabilisation et l'amortissement des éléments d'actif et la détermination de la base de coût à utiliser pour les stocks.

14. Les mécanismes de coordination entre organismes doivent encore être grandement améliorés pour que les Nations Unies (missions ou autre présence dans les pays) puissent fonctionner comme une seule et même unité intégrée. Pour arriver à une véritable intégration des équipes de pays, aspect important du programme de réforme du Secrétaire général, il faut que les hauts responsables soient déterminés à relancer le mouvement jour après jour. Il est demandé au Comité des commissaires aux comptes de suivre cette question dans ses prochains rapports.

15. **M^{me} Pehrman** (Finlande), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays en cours d'adhésion (Bulgarie et Roumanie), des pays candidats à l'adhésion (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie), des pays du Processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie), ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein, de Moldova, de la Norvège et de l'Ukraine, remercie le Comité pour la qualité de ses rapports, et se félicite du fait que la plupart des états financiers présentés ont été certifiés exacts sans réserve. Elle espère que les recommandations formulées dans les trois rapports à propos desquels le Comité a émis des réserves seront mises en œuvre dans les meilleurs délais.

16. L'Union européenne se félicite des améliorations apportées par le Comité, telles que le résumé de ses principales recommandations et la récapitulation des recommandations précédentes. Elle espère que cette présentation sera maintenue dans les rapports à venir. Il serait également utile de classer les recommandations par ordre décroissant selon la gravité des problèmes décrits et des risques qu'ils entraînent. Il conviendrait également de contrôler les résultats, à condition toutefois de ne pas faire double emploi avec l'action du Bureau des services de contrôle interne et celle du Corps commun d'inspection.

17. Pour ce qui est de l'aspect financier, étant donné l'importance qu'il y a de constituer des réserves pour les obligations non provisionnées, telles que l'assurance maladie après la cessation de service, il serait souhaitable que toutes les entités du système des Nations Unies fournissent des données, comme l'a recommandé le Comité consultatif. Certains programmes connaissent toujours des difficultés financières ou n'ont pas encore mis au point de stratégies de financement. Les recommandations formulées par le Comité à cet égard devraient être appliquées au plus vite. Il faut que le Règlement financier, en particulier pour ce qui est des achats, soit strictement respecté afin que les problèmes observés par le Comité soient résolus. L'Union européenne constate également avec préoccupation que des problèmes continuent à se poser en ce qui concerne la vérification des projets réalisés en exécution nationale. L'action du Comité relative aux secours d'urgence organisés à la suite du tsunami est intéressante, car elle démontre que la coopération entre les organismes pourrait améliorer les secours en cas de catastrophes sans besoins financiers supplémentaires.

18. Il est inquiétant de constater que les stocks et les actifs, en général, ne sont pas toujours correctement gérés par le Secrétariat et par certaines entités. Il faut espérer que ce problème sera résolu dans les meilleurs délais et que les normes comptables internationales pour le secteur public pourront être mises en place en temps voulu.

19. Il est à déplorer que la mise à jour de la gestion de la trésorerie et des placements ait été si lente. Une gestion plus dynamique améliorerait les rendements et réduirait les frais bancaires.

20. Le fait que les rapports financiers du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

n'aient pas été publiés est préoccupant et montre qu'il faut une informatisation efficace et coordonnée. Le Comité s'est exprimé sur les difficultés rencontrées pour installer Atlas, le nouveau système de gestion des ressources. Ces problèmes doivent être réglés au plus vite. Il serait par ailleurs souhaitable que l'état d'avancement de l'installation des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) figure dans les rapports à venir du Comité.

21. Les observations du Comité sur l'application du règlement concernant le recrutement de consultants ainsi que les propositions visant à améliorer et à rationaliser la gestion des achats et du personnel qui s'occupe des achats sont utiles. L'Union européenne attache une grande importance à l'amélioration des mécanismes de détection de la fraude.

22. **M^{me} Lock** (Afrique du Sud), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, réitère l'importance que le Groupe et la Chine attachent à l'action du Comité et félicite ce dernier à propos des améliorations qu'il a apportées à la présentation de son rapport. L'efficacité et l'impartialité des audits de gestion et des audits financiers de l'Organisation et des entités qui lui sont reliées, non seulement garantissent que les ressources sont utilisées au mieux mais éliminent les risques de détournement des règles.

23. Le Groupe des 77 et la Chine approuvent les recommandations et conclusions du Comité mais sont néanmoins préoccupés par le fait que certaines de ses recommandations précédentes n'ont pas été appliquées. L'Administration est responsable en dernier ressort de l'application, dans les délais impartis, des recommandations du Comité et de l'attribution de cette responsabilité à des fonctionnaires précis. C'est pour cette raison qu'en 2005, le Groupe a appuyé des propositions visant à établir un système interne de surveillance de l'application des recommandations en matière de contrôle, et qu'il continue d'estimer que la mise en œuvre diligente et efficace de ces recommandations fait partie des efforts à déployer pour développer les responsabilités au sein du Secrétariat. À ce sujet, le Comité des commissaires aux comptes est invité à donner son avis sur les conséquences pratiques pour son indépendance de la recommandation qui figure au paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/61/350).

24. **M^{me} Lock** se félicite des efforts qui sont déployés pour améliorer la coopération et les synergies entre le Comité des commissaires aux comptes, le Corps commun d'inspection et le Bureau des services de contrôle interne. Pour renforcer la gestion de l'ONU, il faut s'assurer que l'Organisation réalise ses objectifs de la façon la plus efficace et la plus économique possible. Les conseils objectifs des organes de contrôle sont essentiels à cet égard.

25. Le Comité des commissaires aux comptes a émis des opinions sans réserve mais a également appelé l'attention sur certains points préoccupants au sujet du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Dans la plupart des cas, les administrations de ces entités ont acquiescé auxdites recommandations et ont entrepris de les mettre à exécution. Le report de la vérification des comptes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets est toutefois préoccupant et appelle des éclaircissements. Le Groupe des 77 et la Chine sont également préoccupés par la situation financière du Haut-Commissariat pour les réfugiés; tout en constatant que des mesures constructives ont été prises par le Haut-Commissariat ces dernières années, ils souhaitent souligner qu'il est important que les recommandations du Comité soient mises en œuvre.

26. L'accent mis par le Comité des commissaires aux comptes sur les questions de gestion a fourni aux États Membres un outil précieux permettant de mesurer l'efficacité du Secrétariat. À cet égard, **M^{me} Lock** appelle l'attention sur les demandes qui figurent au paragraphe 4 de la section V de la résolution 59/266 de l'Assemblée générale. Réaliser les objectifs de répartition géographique équitable et de parité des sexes doit être une priorité pour l'ONU et les entités qui y sont reliées; or le Comité a constaté que peu de progrès ont été faits dans cette direction. Il faut des efforts plus concrets pour arriver à ce que le caractère international de l'Organisation se reflète dans la composition de son personnel. Le Groupe des 77 et la Chine auraient souhaité recevoir des indications précises au sujet des problèmes rencontrés par l'Administration dans ce domaine.

27. Le Groupe des 77 et la Chine restent préoccupés par les faiblesses du dispositif de contrôle suivi pour recruter des consultants et des vacataires. **M^{me} Lock** souligne qu'il est important que l'Administration

adhère aux instructions administratives pertinentes à cet égard. En ce qui concerne les achats, le Groupe des 77 et la Chine partagent les inquiétudes du Comité consultatif au sujet des manquements généralisés constatés. Afin d'éviter les risques de fraude et de mauvaise gestion, il faut que tous les services chargés des achats respectent strictement les règles qui s'appliquent à leur activité.

28. M^{me} Lock se félicite de l'accent mis par le Comité sur les leçons tirées de l'application des nouveaux progiciels de gestion intégrés et des normes comptables internationales du secteur public par certaines entités. Le Secrétariat doit surveiller de près l'évolution de la situation à cet égard afin d'en tirer des enseignements.

29. Enfin, M^{me} Lock exprime son appui aux efforts menés pour renforcer la coordination entre les organismes au niveau opérationnel. Le Groupe des 77 et la Chine attendent avec un vif intérêt le rapport complet sur les opérations menées par les organismes des Nations Unies à la suite du tsunami.

30. **M. Hillman** (États-Unis d'Amérique) déclare que le Comité des commissaires aux comptes remplit une fonction essentielle en vérifiant les états financiers des organes de l'ONU, et que les États Membres doivent disposer d'un délai suffisant pour analyser ses constatations et recommandations. Malheureusement, la présentation tardive de certains rapports n'a pas permis à la délégation américaine de les examiner attentivement. Il faut résoudre le problème chronique de la présentation tardive de rapports.

31. La délégation des États-Unis soutient dans une large mesure les conclusions du Comité ainsi que celles du Comité consultatif. Frappée par certaines des constatations qui y figurent, elle souhaite recevoir un complément d'information lors des consultations sur les dépenses correspondant à des programmes du PNUD exécutés par des ONG et par des gouvernements, sur les rapprochements des comptes bancaires, sur la mise en service du progiciel de gestion intégré (Atlas) (A/61/5/Add.1), ainsi que sur les opinions assorties de réserves des commissaires aux comptes concernant les projets du FNUAP (A/61/5/Add.7) et la valeur du matériel durable au siège du PNUE (A/61/5/Add.6). Les problèmes d'évaluation du matériel durable ne se posent pas seulement au PNUE. Par exemple, le programme de biotechnologie de l'Université des Nations Unies pour

l'Amérique latine et les Caraïbes n'a pas fait l'objet d'un inventaire physique depuis 2001, et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime n'en a jamais fait. Ces faiblesses du contrôle interne, parmi d'autres, vont compliquer la mise en place des normes comptables internationales du secteur public, élément essentiel de la réforme en cours dans l'Organisation.

32. Ayant de longue date plaidé en faveur de la réforme du système des achats de l'ONU, la délégation des États-Unis constate avec préoccupation que le Manuel des achats et les résolutions de l'Assemblée générale sur les achats ne sont pas respectés [(A/61/5 (vol. I)]; cette situation entache la réputation de l'ONU et l'expose aux risques de fraude, d'abus et de mauvaise gestion. Le personnel des achats devrait faire l'objet d'une rotation périodique obligatoire et être tenu responsable lorsqu'il ne respecte pas les procédures.

33. La délégation des États-Unis souhaite aussi recevoir des informations complémentaires sur les soldes des fonds d'affectation de l'ONU et sur leur caractère durable, de même que sur les efforts réalisés pour résoudre le problème de recommandations anciennes mais qui ne sont toujours pas pleinement appliquées. Elle constate avec préoccupation que sept recommandations remontant à l'exercice biennal 1998-1999 ne sont toujours pas mises en œuvre intégralement, et souligne que, pour que le contrôle ait une utilité, il faut que les directeurs de programme appliquent ces recommandations.

Point 127 de l'ordre du jour : Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (A/61/61 et Add.1, A/61/264 (Part I) et Add.1 et Add.2)

34. M^{me} Ahlenius (Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne), présentant le rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne (A/61/264 (Part I) et Add.1) tout en faisant observer que les activités de contrôle liées aux opérations de maintien de la paix figureront dans la deuxième partie du rapport, qui doit être examinée à la reprise de la soixante et unième session, indique que le Bureau a présenté 1 919 recommandations dans 234 rapports durant la période du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006. Bien que la responsabilité de mise en œuvre de ces recommandations incombe aux directeurs de programme, le BSCI continuera d'effectuer un suivi actif. À cet effet, il a mis en place un système de suivi

de l'application des recommandations appelé « Issue Track ».

35. Le chapitre V du rapport met en évidence cinq secteurs présentant des risques élevés en raison d'inefficacités, d'insuffisances, de lacunes au plan de la responsabilisation, de fautes, de mauvaise gestion, de gaspillages des ressources ou d'abus d'autorité. Après avoir mené une évaluation thématique des réseaux de gestion du savoir, le Bureau a constaté que les capacités de l'Organisation à archiver, partager et exploiter ses connaissances étaient insuffisantes. Suite à des audits de la gestion informatique réalisés auprès de la CNUCED et de la Commission économique pour l'Europe (CEE), il a en outre constaté qu'il était nécessaire d'apporter des améliorations sur les plans de l'administration, de la planification stratégique, de la sécurité des accès, de la préparation aux interventions d'urgence et de la continuité des opérations.

36. Le Bureau a également établi le rapport sur l'exécution des programmes de l'Organisation pour l'exercice biennal 2004-2005 (A/61/64), assuré un contrôle permanent du plan-cadre d'équipement et réalisé un audit à impact rapide de l'application des directives pour la planification des interventions en réaction aux pandémies, destinées au système des Nations Unies publiées en mars 2006. En janvier 2006, il a constitué une équipe spéciale chargée d'enquêter sur d'éventuelles fraudes relatives aux achats.

37. Bien que dans le passé il ait établi ses plans de travail en tenant compte des risques, le Bureau a constaté qu'il était nécessaire de mettre en place un mécanisme plus rigoureux et systématique afin d'établir des priorités entre les multiples demandes. Il a par conséquent privilégié le contrôle axé sur les risques en mettant au point une méthode structurée d'analyse des risques qui doit lui permettre d'incorporer une évaluation des risques propres à tous les départements et bureaux dans ses plans de travail (d'ici à la fin de 2007) et de fonder ses besoins en ressources sur ces plans.

38. Il est temps pour l'Organisation d'institutionnaliser une culture de la gestion des risques en commençant par mettre en place un cadre de contrôle interne robuste. Le contrôle interne est souvent synonyme de contrôle de la gestion dans la mesure où il a pour origine la défense des valeurs fondamentales et de la culture de l'Organisation et l'application de toutes les procédures et fonctions dont

les responsables ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches. Un cadre de contrôle interne offre également aux directeurs de programme les informations nécessaires pour leur permettre d'assurer eux-mêmes le contrôle et de rendre compte de son efficacité.

39. Présentant le rapport du Bureau sur le programme et la gestion administrative de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) (A/61/61), établi à la suite d'une série de missions et d'audits montrant la nécessité d'accorder une plus grande attention aux mécanismes de programmation et d'administration de la Commission régionale, la Secrétaire générale adjointe indique qu'il faut apporter certains changements afin de permettre à la Commission de tirer pleinement parti de son potentiel au sein du système des Nations Unies.

40. Les 20 recommandations formulées sont fondées sur les conclusions tirées après avoir collecté toutes les informations requises. Du point de vue du Bureau, la structure actuelle de la CESAO, qui se traduit par un certain degré de morcellement et de confusion dans les filières de communication, doit être rapprochée de celles qui prévalent au sein du système des Nations Unies. Il faut accroître la contribution de la Commission dans la région, en particulier sur le plan de la coopération avec les autres organismes et bureaux des Nations Unies. La gestion de l'information et du savoir, sur laquelle s'appuient les activités régionales de la CESAO, devrait être renforcée. Enfin, le mode de direction doit être plus cohérent, objectif et transparent.

41. Le Bureau a noté avec satisfaction que les pays membres se félicitaient des activités de la CESAO dans des domaines prioritaires tels que le redressement et l'assistance aux sous-régions touchées par un conflit. L'expérience et le savoir que possède la Commission dans un certain nombre de disciplines, particulièrement en ce qui concerne les particularités régionales et les questions économiques et sociales, lui ont permis d'établir une perspective régionale en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Bureau a également noté avec satisfaction que le Secrétaire général, dans ses observations sur le rapport du Bureau (A/61/61/Add.1), se félicitait des recommandations formulées, tout en constatant qu'il s'était limité à communiquer les observations de la CESAO que le Bureau connaissait déjà et qu'il avait en fait reproduites pour partie dans son propre rapport (A/61/61).

42. **M. Sach** (Contrôleur), présentant la note comportant les observations du Secrétaire général sur la première partie du rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne (A/61/264 (Part I)/Add.2), dit qu'il souhaite éclaircir certains aspects des conclusions et recommandations du Bureau, lesquelles contribuent utilement à améliorer la responsabilité, la transparence, l'efficacité et l'efficience au sein de l'Organisation, puis confirme au Bureau que le Secrétaire général a pleinement l'intention de mettre en œuvre la grande majorité des recommandations formulées. Faisant tout d'abord référence à la section II A du rapport annuel, relative aux limitations financières pesant sur les activités de contrôle, il appelle l'attention sur le tableau du paragraphe 2 de la note du Secrétaire général, qui indique les ressources approuvées par l'Assemblée générale pour ces activités sur trois exercices biennaux et laisse entendre que le financement a été approprié, les ressources non utilisées au titre du budget ordinaire ayant même été restituées. S'agissant de la proposition visant à mettre fin au financement à partir de plusieurs sources afin d'éviter tout conflit d'intérêts, faite dans la même section du rapport, la Commission et le Bureau pourraient juger utile de prendre en considération les politiques et procédures actuelles concernant les quotes-parts déterminées par différents barèmes, à savoir celui pour le financement du budget ordinaire et celui pour le financement des opérations de maintien de la paix.

43. Le Secrétaire général a apporté d'autres éclaircissements concernant les références faites dans le rapport annuel à l'équipe spéciale chargée des enquêtes relatives aux achats, au plan d'assurance maladie pour le personnel recruté localement, au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, au plan-cadre d'équipement et à la mobilité, afin d'éviter des malentendus ou des erreurs d'interprétation de la part de la Commission. La question des économies a fait l'objet de débats intenses au sein du Secrétariat. Le Secrétaire général estime que l'emploi du terme doit être réservé aux cas dans lesquels des crédits peuvent être remis à la disposition des États Membres et suggère que le Bureau donne davantage de détails sur les économies qu'il indique, de sorte que l'on puisse signaler celles-ci convenablement aux États Membres dans les rapports sur l'exécution du budget.

44. S'agissant des observations faites par le Bureau sur la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU), le Conseil de sécurité a été tenu régulièrement informé des activités de cette dernière et le Secrétaire général l'a invité à en réexaminer le mandat. Le rapport du Secrétaire général intitulé Définition et exécution des mandats : analyse et recommandations aux fins de l'examen des mandats (A/60/733) contient la même recommandation.

45. **M. Abdel-Aziz** (Chef de l'administration par intérim de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale), présentant la note comportant les observations du Secrétaire général sur le rapport du Bureau sur l'inspection, indique que la CESAO a accepté 14 des 20 recommandations formulées par le Bureau (A/61/61/Add.1). Quelques-unes des recommandations ont déjà été mises en œuvre, tandis que la plupart sont en cours d'application.

46. Le fait que la CESAO conteste certaines recommandations (1, 16, 17, 18, 19 et 20) n'a rien d'exceptionnel. La position de la Commission a été signalée en partie dans le rapport du Bureau, ainsi que dans la note du Secrétaire général. La Commission, soulignant qu'elle est sensible aux observations qui lui sont faites, collaborera avec le Bureau afin de remédier aux problèmes identifiés, notamment à ceux relatifs au style et à la culture de gestion. Elle a à cœur de poursuivre ses efforts de réforme afin d'en faire profiter ses États membres et a la satisfaction de constater que le Bureau n'a trouvé en ce qui la concerne aucune déficience sur le plan financier, moral ou éthique.

47. **M^{me} Pehrman** (Finlande), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays en cours d'adhésion (Bulgarie et Roumanie), des pays candidats à l'adhésion (Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine), de la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association, ainsi que de Moldova, de la Norvège et de l'Ukraine, se félicite du rapport clair et substantiel soumis par le Bureau (A/61/264 (Part I) et Add.1 et Add.2). Le rythme de mise en œuvre des recommandations du Bureau traduit l'engagement de l'ONU à maintenir un système de contrôle interne efficace. Pour sa part, l'Union européenne continue de penser qu'il convient de tenir pleinement compte des recommandations essentielles, sauf raisons valables. Il est dans ce cas nécessaire de fournir davantage d'informations sur ces raisons, et à

ce propos, M^{me} Pehrman souhaiterait en particulier savoir pourquoi un grand nombre des recommandations essentielles formulées les années précédentes n'ont pas été suivies d'effets.

48. Les efforts accomplis par le Bureau pour améliorer ses méthodes de travail, en particulier la mise en service de la base de données « Issue Track », sont louables et devraient être encouragés. M^{me} Pehrman se félicite également des efforts que continue de mener le Bureau pour faire adopter la gestion axée sur les résultats au sein de l'Organisation et, à cet égard, demande un complément d'information sur les audits à impact rapide conçus pour évaluer l'état de préparation aux défis à venir. La coopération entre le Bureau et d'autres organes de contrôle, en particulier le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, doit être maintenue en vue d'éviter le chevauchement des activités et de veiller au renforcement mutuel de celles-ci.

49. Durant la période considérée, le Bureau a fait porter ses efforts sur cinq domaines à risque, à savoir la santé, la sécurité et la sûreté, la gestion des programmes, les technologies de l'information et de la communication, le plan-cadre d'équipement et les violations de l'intégrité. Il a également appelé l'attention sur les deux obstacles à ses activités que sont le manque de moyens financiers et le manque d'accès aux dossiers et au personnel. L'Union européenne est favorable au renforcement de l'indépendance du Bureau sur le plan opérationnel, y compris en termes budgétaires, afin de prévenir tout conflit d'intérêts. Il est indispensable de disposer des ressources appropriées et du plein accès à l'information pour préserver l'efficacité et l'efficacité du système de contrôle.

50. M^{me} Pehrman se félicite de l'adoption récente de la méthode d'analyse des risques et appuie les progrès pouvant être accomplis dans ce domaine. Les analyses fourniront au Bureau un cadre lui permettant de justifier ses évaluations et un moyen de déterminer les ressources nécessaires pour remédier aux déficiences recensées. Les besoins en ressources du Bureau devraient par conséquent être établis sur cette base. Il serait bon en outre de mener dans le contexte du débat sur la gouvernance et le contrôle une discussion plus approfondie sur les mesures visant à renforcer la fonction d'évaluation du Bureau.

51. Enfin, s'agissant du rapport sur le programme et la gestion administrative de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (A/61/61), un grand nombre des recommandations formulées contribueront à renforcer l'efficacité de la Commission, laquelle fait déjà partie des organes les plus en pointe du Secrétariat en termes d'utilisation des outils de gestion axée sur les résultats. Il serait toutefois souhaitable de discuter plus en détail des raisons pour lesquelles la Commission n'a pas accepté toutes les recommandations présentées par le Bureau.

52. M^{me} Lock (Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et faisant référence au rapport annuel du Bureau (A/61/264 (Part I) et Add.1 et 2), dit qu'il est indispensable de permettre au Bureau de remplir librement sa mission. Elle a pris note avec préoccupation des incidents soulignés dans les paragraphes 4 à 10 du rapport et, lors de consultations informelles, le Groupe des 77 et la Chine étudieront des mesures efficaces destinées à éviter que de tels incidents ne se reproduisent.

53. Il convient de saluer les efforts du Bureau pour collaborer de façon régulière avec le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection et tout particulièrement de se réjouir de l'instauration d'une réunion annuelle tripartite de coordination du contrôle interne. Il est indispensable d'éviter le chevauchement des activités et de favoriser les synergies afin que les trois organes puissent continuer de faire partie intégrante du système de contrôle de l'Organisation.

54. L'ONU devrait adopter un cadre de contrôle interne formel et s'y conformer. À cet égard, le Groupe des 77 et la Chine se félicitent des initiatives prises par le Bureau pour améliorer les contrôles, gérer les risques, et consolider ses propres pratiques. Ils demeurent convaincu qu'il est nécessaire de mettre pleinement en œuvre les recommandations en matière de contrôle et, à ce titre, constatent avec satisfaction que les 1 919 recommandations du Bureau ont permis de recenser 49,2 millions de dollars d'économies, sur lesquels 14,2 millions ont effectivement été épargnés et recouverts. Cependant, le fait que certains directeurs de programme n'appliquent pas les recommandations, en particulier celles qui sont jugées essentielles, est préoccupant et il faudrait en examiner les raisons avec soin.

55. M^{me} Lock note avec satisfaction que les enquêtes relatives aux affaires d'exploitation et d'abus sexuels se poursuivent et rappelle que les recommandations en la matière devraient être fondées sur la résolution 59/300 de l'Assemblée générale. S'agissant des achats, le Bureau a constitué une équipe spéciale, qui rend compte directement à la Secrétaire générale adjointe. À ce jour, quatre rapports d'enquête ont été établis et communiqués aux directeurs de programme. Compte tenu de l'importance de la question, le Bureau devrait fournir davantage de renseignements sur ces rapports et veiller à ce que des exemplaires soient mis à la disposition de l'Assemblée générale dès que possible. Il conviendrait également de fournir davantage de détails sur les dispositions relatives au financement de l'équipe spéciale et sur le montant dépensé jusqu'à présent.

56. Faisant référence aux paragraphes 63 et 66 du rapport, elle demande un complément d'information sur l'audit approfondi prévu du Département de la gestion, lequel s'accordera bien avec l'accent qui est mis actuellement sur la gouvernance et le contrôle au sein de l'Organisation. Un complément d'information sur l'examen approfondi et objectif de la délégation de pouvoir entre le Département de la gestion et le Département des opérations de maintien de la paix sera également bienvenu. De façon plus générale, les fonctions d'audit et d'enquête du Bureau ne devraient pas prendre le pas sur ses activités essentielles dans les domaines de l'évaluation et du suivi. La Commission devrait examiner les questions relatives au renforcement du Bureau plus tard durant la session, dans le contexte de l'examen du contrôle.

57. S'agissant du rapport A/61/61, M^{me} Lock note avec satisfaction que la CESAO a constitué un savoir et accumulé une expérience dans plusieurs domaines, et renforcé ses moyens de promotion, de communication, de coordination et de mise en œuvre au plan régional. En outre, elle trouve encourageant que la Commission soit actuellement l'un des organes les plus en pointe du Secrétariat en termes d'utilisation des outils de gestion axée sur les résultats. Elle approuve l'évaluation qui est faite des points forts de la Commission dans le paragraphe 49 du rapport. Cependant, cette dernière n'a pas accepté six des recommandations du Bureau. À cet égard, le Groupe des 77 et la Chine souhaitent mettre l'accent sur la nécessité de faire le maximum pour veiller à ce que les

recommandations soient applicables et fondées sur une analyse soignée de la situation.

58. **M. Hillman** (États-Unis d'Amérique) fait valoir la contribution essentielle du Bureau des services de contrôle interne à l'efficacité, à l'intégrité et à la viabilité de l'Organisation, ainsi qu'à son efficacité dans la réalisation de ses programmes. Il félicite le Bureau pour avoir su recenser 49,2 millions de dollars d'économies durant l'année passée, tout en notant qu'au 30 juin 2006 les économies et les recouvrements effectifs ne représentaient que 14,2 millions de dollars. Des mesures appropriées devraient par conséquent être prises afin de réaliser la totalité des économies identifiées.

59. Il se félicite des 1 919 recommandations faites par le Bureau à des entités de l'ONU tout en constatant avec préoccupation que seulement 42 % de celles ayant été jugées essentielles ont été mises en œuvre. À ce propos, il rappelle que les directeurs de programme sont responsables du contrôle interne et de la gestion des risques. Il fait en outre écho à la préoccupation du Bureau quant au fait que 34 de ses recommandations formulées avant le 1^{er} juillet 2002, dont 17 ont été jugées essentielles, n'ont toujours pas été appliquées dans leur totalité, et demande au Secrétaire une explication à ce sujet. Il souhaiterait savoir pourquoi certaines entités, y compris le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), n'ont toujours pas appliqué des recommandations datant de plus de trois ans. Il souhaite enfin connaître la nature des 68 recommandations qui n'ont pas été acceptées par les directeurs de programme et les raisons de leur rejet.

60. Sa délégation se félicite de la mise en service de la base de données de suivi de l'application des recommandations (Issue Track), qui offrira aux États Membres un tableau plus actuel, précis et homogène de la réactivité des directeurs de programme. Il serait utile de savoir quel niveau d'accès ces derniers ont à la base et s'il est possible de refuser un accès dans le cas où une mise à jour obligatoire n'a pas été effectuée. D'autre part, il salue l'initiative du Bureau visant à établir des plans de travail fondés sur les risques afin de déterminer les priorités en matière de contrôle et demande à connaître ses prévisions concernant les ressources externes supplémentaires nécessaires pour mener à bien ce projet.

61. S'agissant de l'audit mené par le BSCI auprès de la Commission d'indemnisation des Nations Unies, le délégué demande qu'on éclaircisse la façon dont il va évoluer sachant que la Commission a terminé le traitement des réclamations et qu'elle est en train de liquider ses opérations. Par exemple, le Bureau indique dans son rapport qu'il a besoin de ressources supplémentaires, mais il lui a fallu jusqu'à juin 2006 pour pourvoir un poste d'audit approuvé par la Commission en janvier 2005. En outre, le rapport indique qu'il faut fournir des ressources après 2006 afin de continuer à vérifier les indemnités en attente de versement. Sa délégation estime que les activités du Bureau doivent suivre celles de la Commission, laquelle procède à la liquidation de ses opérations. Par conséquent, il souhaite que le Bureau s'explique sur les ressources qu'il a demandées au titre de 2007 et sur son plan d'audit concernant la Commission.

62. M. Hillman félicite le Bureau pour ses enquêtes relatives aux affaires d'exploitation et d'abus sexuels et l'examen systématique des accusations d'abus et de fraude dans le domaine des achats. Il est impératif que le Bureau accélère cet examen et rende compte à l'Assemblée générale dès que possible.

63. **M. Hussain** (Pakistan) réaffirme l'importance capitale des mécanismes de contrôle interne et externe et salue les efforts menés par le Bureau pour promouvoir le sens des responsabilités au sein de l'Organisation. Toutefois, il s'inquiète du grand nombre de recommandations faites par le Bureau, de l'ancienneté de certaines recommandations et de la non-application de certaines recommandations essentielles, qui constitue un manquement de la part du Secrétariat, en particulier de la haute direction, et traduit son faible engagement en faveur de la réforme.

64. Il prie le Bureau de la coordination des affaires humanitaires d'appliquer les recommandations du Bureau des services de contrôle interne et demande instamment au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de remédier sans délai aux irrégularités constatées dans ses opérations. Il déplore que la Commission d'indemnisation n'ait pas mis en œuvre les recommandations essentielles qui lui ont été adressées. Le rejet par cette dernière des recommandations du Bureau est une question importante que le Secrétaire général devrait porter à l'attention du Conseil de sécurité.

65. L'examen externe des activités du Bureau dont l'Assemblée générale est actuellement saisie devrait déboucher sur le renforcement de l'indépendance financière du Bureau, de ses capacités à assurer ses fonctions essentielles et de sa contribution à la promotion de la transparence et de la responsabilisation. On ne peut pas laisser aux seuls directeurs de programme le soin de s'occuper du contrôle; le BSCI doit demeurer l'organe de contrôle central du Secrétariat, ce qui se traduira par davantage de cohérence dans les activités correspondantes. Les directives des organes délibérants concernant le rôle, les responsabilités et le contrôle du Bureau devraient être regroupées. La fonction d'enquête du Bureau devrait être maintenue, même s'il faut pour cela procéder à une certaine restructuration. Il devrait avoir pleinement accès à l'information et au personnel dans la conduite de ses activités.

66. Le Bureau devrait rationaliser son processus budgétaire et mettre au point un mécanisme permettant d'éliminer toute accusation abusive ou malveillante. Des mesures disciplinaires devraient être envisagées à l'encontre de toute personne portant une accusation calomnieuse ou sans fondement. Le Bureau devrait coordonner ses activités avec celles d'autres organes de contrôle afin d'éviter tout chevauchement. Il devrait informer l'Assemblée générale de la représentation des pays en développement dans ses divers services, y compris celui des enquêtes.

67. Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (CCIQA) ne devrait pas empiéter sur le budget ou les pouvoirs du Bureau au sein du Secrétariat, ni tenter d'influencer ce dernier pour le compte du Secrétariat ou des grandes puissances. Le Bureau devrait disposer de son propre budget, approuvé par la Cinquième Commission. Enfin, M. Hussain appuie la suggestion consistant à renommer le Bureau « Bureau de l'Inspecteur général ».

68. **M. Munith** (Bangladesh) souligne qu'il est important de mettre en place pour l'Organisation un cadre fondé sur les pratiques de référence en matière de gouvernance et de contrôle et sur les responsabilités des directeurs de programme en ce qui concerne le contrôle interne et la gestion des risques. Il salue les efforts accomplis par le Bureau pour mener à bien sa mission de contrôle et coordonner ses activités avec celles d'autres organes de contrôle, notamment le Comité des commissaires aux comptes et le Corps

commun d'inspection, ce qui contribuera à améliorer les résultats dans le domaine du contrôle. Il note cependant avec préoccupation que le manque de ressources a parfois empêché le Bureau de remplir sa mission. Il est également préoccupé par le fait que le Représentant spécial du Secrétaire général de l'une des missions de maintien de la paix a entravé les efforts du Bureau et souhaite obtenir de plus amples informations sur cet incident.

69. Il se félicite des initiatives prises par le Bureau pour accroître son efficacité, à savoir la mise en œuvre systématique de la méthode d'analyse des risques, afin de déterminer les priorités, la rationalisation du processus d'audit au moyen d'outils informatiques, la mise en service de la base de données unique pour le suivi de l'application des recommandations (Issue Track) et l'établissement dans chaque division du Bureau de groupes ou de bureaux de liaison spécialisés dans les pratiques professionnelles.

70. Il est primordial d'appliquer les recommandations du Bureau. Or, au 30 juin 2006, 47 % seulement des 1 919 recommandations faites par ce dernier entre le 1^{er} juillet 2005 et le 30 juin 2006 avaient été mises en œuvre et sur les 932 recommandations jugées essentielles, 42 % seulement avaient été appliquées. Le taux d'application doit être porté à un niveau raisonnable. Le fait qu'un grand nombre de recommandations formulées entre 2000 et 2005 n'ont toujours pas été mises en œuvre est particulièrement inquiétant, et le Secrétariat devrait faire part des efforts menés pour remédier à ce problème.

71. **M^{me} Zobrist Rentenaar** (Suisse) salue les efforts accomplis pour améliorer le contrôle au sein de l'Organisation, y compris les propositions de renforcement du Bureau des services de contrôle interne soumises par le Bureau lui-même (A/60/901), et se félicite tout particulièrement de la mise en service de la base de données unique pour le suivi de l'application des recommandations (Issue Track). Néanmoins, elle s'inquiète du faible taux d'application des recommandations du Bureau, en particulier dans les six mois suivant la communication des recommandations essentielles, lorsque le Secrétariat doit prendre rapidement des mesures, du nombre de recommandations rejetées et de l'ancienneté de certaines recommandations n'ayant pas encore été appliquées. Cette situation met en évidence le défaut de responsabilité de la direction et d'efficacité des contrôles internes, questions que l'on devrait aborder

dans le contexte de l'examen de la gouvernance et du contrôle.

72. Bien que le nombre des programmes complexes interinstitutions ait augmenté, il n'existe aucune procédure établie de contrôle intégré, ce qui peut conduire à des lacunes ou à un chevauchement d'activités. Les efforts menés par le Bureau pour coordonner les activités de contrôle se sont révélés très laborieux, ce qui s'est traduit par un manque de responsabilité relative aux ressources financières et de cohérence dans les audits, questions qui doivent être examinées dans le contexte de l'examen de la gouvernance et du contrôle. S'agissant de l'opération de secours consécutive au tsunami, le Secrétaire général devrait faire en sorte que les organismes concernés collaborent avec le Bureau afin de faciliter l'avancement du rapport de synthèse demandé par l'Assemblée générale.

73. La question de savoir si le Bureau pourrait étendre ses services afin d'assurer le contrôle interne d'autres entités des Nations Unies, y compris d'organismes n'ayant pas d'organe de contrôle propre, devrait être examinée par l'Assemblée générale. Enfin, M^{me} Zobrist Rentenaar note que de l'avis du Secrétaire général il n'est guère intéressant de signaler aux États Membres des économies.

74. **M. Basnet** (Népal) dit que la transparence, la responsabilité, l'efficacité, l'efficacités et la gestion axée sur les résultats devraient faire partie des principes fondamentaux de l'ONU. Le BSCI a apporté une contribution importante à la promotion de la transparence et du sens des responsabilités au sein de l'Organisation et il importe de faire en sorte qu'il puisse accéder à l'information dont il a besoin pour remplir sa mission, notamment en s'efforçant au maximum d'éliminer tous les obstacles à ses activités.

75. Une coordination plus étroite entre le Bureau, le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection permettrait de renforcer l'efficacité et l'efficacités des activités de contrôle. M. Basnet prend acte de l'importance des initiatives récentes du Bureau, notamment la mise en service de la base de données Issue Track et la mise en œuvre systématique de la méthode d'analyse des risques. Sachant que les recommandations du Bureau doivent être appliquées, il faut prêter dûment attention aux contrôles internes, ainsi qu'aux considérations de responsabilité, d'efficacités et d'efficacité. Il faut

poursuivre les efforts d'enquête relatifs aux affaires d'exploitation et d'abus sexuels et à la gestion des achats. Enfin, le Bureau devrait tenir compte de la réforme en cours lorsqu'il formule des recommandations.

76. **M^{me} Ahlenius** (Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne) dit qu'elle répondra aux observations et aux questions des délégations lors de consultations informelles. Faisant référence aux remarques du Contrôleur au sujet du budget du Bureau, elle souhaite préciser qu'elle n'a pas mis en cause le montant des ressources allouées au Bureau, mais que comme un certain nombre d'observateurs indépendants, elle a contesté les dispositions de financement elles-mêmes, qui sont contraires au principe d'indépendance du Bureau sur le plan opérationnel.

La séance est levée à 12 h 20.